



Suivi des travaux et consignes concernant la moisissure

Le 13 novembre dernier, une rencontre d'information s'est tenue à votre habitation pour faire le point sur la présence de moisissure et les travaux à venir. Merci aux 25 locataires présents, ainsi que leurs accompagnateurs.

RAPPEL

- **Si vous avez des symptômes liés à la présence de moisissure**, consultez un médecin et contactez votre agente de liaison.
- **Si vous n'avez pas de problèmes de santé** liés à la présence de moisissures, vous pouvez rester dans votre logement.

Relogement

Si votre médecin recommande un déménagement suite à votre état de santé, vous serez relogé :

- Logement HLM disponible dans le secteur choisi.
- Remboursement partiel des frais de déménagement.
- Retour possible à Marie-Rollet après les travaux.

Travaux à venir

Des expertises sur l'état du bâtiment sont en cours. Nous attendons les recommandations des experts. Les travaux ne pourront pas débuter avant 2026 ou 2027, selon le budget disponible.

Bonne année 2025!

Merci pour votre patience et votre collaboration!



Des questions concernant le chantier?

ANNE-MARIE LEGAULT

Agente de liaison | 514 868-3077 | anne-marie.legault@omhm.qc.ca